

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville de Dégelis, le 18 mars 2015 à 19:30 heures.

PRÉSENCES : M. Simon Potvin (Dégelis), M. Elzéar Lepage (Lac-des-Aigles), M. Fernand Albert (Lejeune), M. Patrick Michaud (Packington), M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue), M. Gaston Chénard (St-Athanase), M. Richard F. Dubé (St-Honoré-de-Témiscouata), Mme Pierrette Pelletier (St-Jean-de-la-Lande), M. Gilles Pelletier (St-Louis-du-Ha! Ha!), M. Alain Malenfant (Squatec), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Gilles Garon (Témiscouata-sur-le-Lac).

Assistent également Mmes Jacinthe Potvin et Krystel Rousseau, ainsi que M. Maxime Groleau (RIDT).

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Gilles Garon.

Il est proposé par M. Fernand Albert, appuyé par M. Simon Potvin, d'adopter l'ordre du jour proposé et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2015-1071

2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE (28 JANVIER 2015)**

Les membres ayant reçu et lu le procès-verbal avant la réunion, M. Maxime Groleau effectue un survol du procès-verbal de la dernière rencontre.

M. Gilles Garon demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires. Aucune question ou commentaire.

Il est proposé par M. Patrick Michaud, appuyé par M. Gaston Chénard, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 28 janvier 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2015-1072

3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

M. Jacinthe Potvin effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par M. Elzéar Lepage, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soit acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 18 MARS 2015 :

Caisse Pop. Des Trois-Lacs REER	490,56 \$
Caisse Pop. De Saint-Juste-du-Lac REER	102,92 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	112,60 \$
TD Mutual Fund Shareholder services	534,16 \$
Caisse Pop. De Cabano REER	109,80 \$
Banque Nationale REER	300,28 \$
Caisse Pop. Des Trois Lacs	20 000,00 \$
AirMet Science Inc	847,95 \$
Banque Nationale REER	312,32 \$

Caisse Pop. De Cabano	29,46 \$
Caisse Pop. De St-Juste-du-Lac	43,04 \$
Caisse Pop. Des Trois-Lacs REER	518,28 \$
Caisse Populaire Desjardins du Transcontinental	47,08 \$
TD Mutual Fund Shareholder services	542,64 \$
Beaulieu Renaud	68,78 \$
Cloutier Michel	68,78 \$
Émond Denis	54,17 \$
Groleau Maxime	68,78 \$
Potvin Jacinthe	59,91 \$
Ross Jilliane	36,36 \$
Rousseau Krystel	21,27 \$
Ross Jilliane	36,53 \$
AirMet Science Inc	837,94 \$
AirMet Science Inc	847,94 \$
Albert Fernand	30,01 \$
Banque Manuvie de Canada	200 000,00 \$
Banque Manuvie de Canada	64 820,12 \$
Banque Manuvie de Canada	57 600,00 \$
Caisse Populaire des Trois-Lacs	20 000,00 \$
Chénard Gaston	77,00 \$
Dubé Alain	24,00 \$
Dubé Ouellet Céline	22,00 \$
Dubé Richard F.	90,00 \$
Gagné Raymond	54,00 \$
Garon Gilles	26,00 \$
Groupe Dynaco Inc	55,21 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	144,88 \$
La Capitale	2 819,30 \$
Lepage Elzéar	61,00 \$
Malenfant Alain	54,00 \$
Michaud Patrick	30,00 \$
Municipalité de Dégelis	1 773,85 \$
Nova Envirocom	908,95 \$
Pelletier Claude	41,00 \$
Pelletier & Labrie	2 816,89 \$
Pelletier Gilles	62,00 \$
Sani-Lang Inc	2 212,16 \$
Services sanitaires A. Deschênes Inc	98 800,71 \$
Société V.I.A. inc.	8 122,42 \$
Solutions Témis inc	99,73 \$
Tremblay Yvon	54,00 \$
RMG Prévention	104,62 \$
Bell Canada (ligne 1-800)	48,00 \$
Magasin Coop Squatec	15,47 \$
Revenu Québec	22 361,48 \$
ADRC	9 231,63 \$
Master Card	1 393,52 \$
Bell Canada	2 942,84 \$
Bell Mobilité (cell)	62,45 \$
Hydro-Québec	4 088,25 \$
Total payés :	527 139,04 \$

COMPTES À PAYER AU 18 MARS 2015 :

Banque Nationale REER	306,32 \$
Beaulieu Renaud	200,00 \$
Bell Canada (ligne 1-800)	71,23 \$
Caisse Populaire de Cabano	37,32 \$
Caisse Populaire de St-Juste-du-Lac	42,00 \$
Caisse Populaire des Trois-Lacs	504,00 \$
Caisse Populaire Desjardins du Transcontinental	45,96 \$
Conteneurs KRT Inc	1 855,31 \$
Groleau Maxime	2 228,09 \$
Groupe Dynaco Inc	69,90 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	46,00 \$
La Capitale	2 801,13 \$
Laurentide Re/sources Inc	2 012,90 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	2 005,66 \$
Location Roxwill	22,00 \$
Maheu & Maheu	128,77 \$
Master Card	466,09 \$
Municipalité de Dégelis	1 582,57 \$
Nova Envirocom	973,29 \$
Peterbilt Québec est Ltée	21,36 \$
Pétroles JMB	364,02 \$
Pièces Témis inc	223,45 \$
Place du Travailleur enr.	29,32 \$
Promutuel des Riverains	63,60 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	5 777,49 \$
Rousseau Krystel	26,15 \$
SAAQ	1 754,88 \$
Sani-Lang Inc	2 138,53 \$
Services sanitaires A. Deschênes	98 124,31 \$
Société V.I.A. Inc	6 054,25 \$
Solutions Témis inc	90,56 \$
TD Mutual Fund Shareolder services	542,64 \$

Total à payer : 130 609,10 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2015- 1073**

4) ADMINISTRATION

a) États financiers vérifiés au 31 décembre 2014

M. Maxime Groleau dépose aux membres les états financiers vérifiés au 31 décembre 2014 qui ont été envoyés aux délégués avant la rencontre. Ces derniers ont été préparés par Raymond Chabot Grant Thornton.

Il en profite pour dresser un portrait financier de la RIDT tenant compte des données des bilans des années précédentes.

Il est proposé par Mme Pierrette Pelletier, appuyé par M. Gilles Pelletier, d'approuver les états financiers vérifiés de la RIDT au 31 décembre 2014.

Une copie sera transmise à chaque municipalité membre afin que les conseils municipaux les entérinent aussi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2015-1074**

b) Refinancement emprunts R-006 et R-007

R-006 et R-007 refinancement 2015 - modification terme :

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata souhaite emprunter par billet un montant total de 1 157 900 \$.

Règlements d'emprunt n °	Pour un montant de \$
R-007	270 200 \$
R-007	20 800 \$
R-007	30 600 \$
R-006	836 300 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par M. Elzéar Lepage, appuyé par Simon Potvin, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 157 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros R 007 et R 006 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président et le secrétaire trésorier;

QUE les billets soient datés du 25 mars 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	35 500 \$
2017	36 600 \$
2018	37 400 \$
2019	38 500 \$
2020	39 500 \$(à payer en 2020)
2020	970 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 mars 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros R 007 et R 006, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2015-1075**

R-006 et R-007 refinancement 2015 - adjudication :

QUE la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins des Trois-Lacs pour son emprunt par billets

en date du 25 mars 2015 au montant de 1 157 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros R 007 et R 006. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

35 500 \$	2,27000 %	25 mars 2016
36 600 \$	2,27000%	25 mars 2017
37 400 \$	2,27000%	25 mars 2018
38 500 \$	2,27000%	25 mars 2019
1 009 900 \$	2,27000%	25 mars 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2015-1076**

c) Résultats des soumissions – Tri et mise en marché des matières recyclables 2015-2016

Selon l'historique et les prévisions de la RIDT, la valeur du contrat lié à cette soumission ne devait pas dépasser 100 000 \$. Il avait donc été décidé d'aller en soumission sur invitation auprès de la Société VIA et de Gaudreau Environnement car ces 2 sociétés opèrent tous les centre de tri de la région susceptible de traiter les matières du Témiscouata.

Suite au délai imparti, la RIDT a reçu une seule soumission, celle de société VIA pour un montant de 99 931,50 \$ pour 2385 tonnes de matières, soit 41,90 \$/tonne.

Il est proposé par M. Gaston Chénard, appuyé par Mme Pierrette Pelletier, d'accepter la soumission de la Société V.I.A. pour le tri et la mise en marché des matières recyclables pour 2015-2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2015-1077**

d) Soumissions – Dalle de béton dôme

Actuel Conseil a réalisé des plans pour la réalisation de la dalle de béton flottante.

La RIDT demandera des soumissions sur invitation auprès d'entrepreneur général de Dégelis afin de réaliser cette dalle.

- Construction Mario Lachance
- Dumont Construction Nordic
- Construction Jocrinis
- Construction J&P Dumont

L'entrepreneur sera responsable de la bonne planification du chantier, de la commande et du suivi des quantités de matériaux nécessaires aux travaux ainsi que de la fourniture de la main d'œuvre pour la réalisation de la dalle et l'implantation de 4 bollards (entrée et sortie de dôme).

La RIDT payera un montant forfaitaire à l'entrepreneur pour la réalisation de ce contrat (organisation de chantier, main d'œuvre, administration et profits). La RIDT payera directement les fournisseurs de matériaux ou de services qui interviendront sur le chantier.

Si les travaux peuvent démarrer avant la prochaine rencontre du conseil et que les conditions sont favorables, le président et le directeur pourront mandater l'entrepreneur choisit afin de ne pas retarder le chantier et faire entériner la décision au conseil par la suite.

5) **LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

a) **Rapport annuel 2014**

M. Maxime Groleau présente le rapport annuel du lieu d'enfouissement technique. Au global, légèrement moins de déchets ont été enfouis même si la tendance est stable, et la durée de vie totale du LET est estimée à 38 ans.

Le tarif d'accès au LET de la RIDT est toujours de 80 \$ la tonne (avant redevances).

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par M. Patrick Michaud, que le rapport annuel soit accepté tel que présenté et transmis au MDDELCC tel que prévu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2015-1078**

6) **VARIA**

a) **Performance 2014 et comparatifs**

Pour 2015, au Témiscouata, la moyenne des taxes de services pour une résidence unifamiliale est de 172 \$ pour les matières résiduelles et de 86 \$ pour la vidange des installations septiques.

À titre d'information, le tableau ci-dessous présente un comparatif pour des municipalités rurales semblables à celles du Témiscouata :

Municipalité	Population	Taxe de service matières résiduelles	Taxe de service vidange installation septique
Trois-Pistoles (Basques)	3 394	190,00 \$	géré par citoyen
St-Jean-de-Dieu (Basques)	1 609	212,00 \$	géré par citoyen
St-Cyprien (RDL)	1 135	145,47 \$	géré par citoyen
St-Hubert (RDL)	1 240	124,00 \$	100,00 \$
St-Épiphanie (RDL)	836	156,11 \$	géré par citoyen
St-Pascal (Kamouraska)	3 465	142,20 \$	164,00 \$
St-Philippe-de-Néri (Kamouraska)	883	155,00 \$	90,00 \$
Grande-Vallée (Gaspésie)	1 105	305,00 \$	géré par citoyen
Petite-Vallée (Gaspésie)	171	280,00 \$	géré par citoyen
Mont-Louis (Gaspésie)	1 074	265,00 \$	géré par citoyen
St-Alexis (Gaspésie)	508	200,00 \$	géré par citoyen
Les Bergeronnes (Côte-Nord)	688	217,50 \$	géré par citoyen
Péribonka (Saguenay Lac St-Jean)	473	210,00 \$	94,50 \$
St-Dominique (Abitibi)	456	175,00 \$	géré par citoyen
Notre-Dame-du-Nord	1 072	214,00 \$	géré par citoyen

Les membres présents s'interrogent sur le mode de fonctionnement des municipalités qui ne gère pas le service des vidanges d'installations septiques.

M. Maxime Groleau mentionne que leurs citoyens sont tenus de faire vidanger leur installation, mais que certains ne le font pas et qu'il existe alors des risques pour la qualité de l'eau. Le choix du Témiscouata de régionaliser le service de vidanges des installations septiques facilite le respect de la loi et de l'environnement.

M. Maxime Groleau dresse également un portrait des opérations pour les écocentres :

Achalandage par journée	TOTAL 2014	TOTAL 2013	TOTAL 2012	TOTAL 2011	TOTAL 2010	TOTAL 2009
<i>Lundi</i>	717	715	664	718	692	731
<i>Mardi</i>	4 774	4 433	4 323	4 651	4 198	2 594
<i>Mercredi</i>	925	948	837	916	1 010	789
<i>Jeudi</i>	3 762	3 613	3 476	3 278	2 941	2 203
<i>Vendredi</i>	4 696	3 993	4 219	3 715	3 968	2 889
<i>Samedi</i>	7 053	6 782	6 443	5 847	5 659	2 588
Total	21 927	20 484	19 962	19 125	18 468	11 794
<i>Jours d'ouverture</i>	670	670	731	722	669	562
<i>Moyenne/jour</i>	32,73	30,57	27,31	26,49	27,61	20,99

7,04% par rapport à l'année précédente

<u>Recyclage ou valorisation</u>	2014	2013	2012	2011
Recyclage (citoyens + ICI)	2 384 t	2 420 t	2 514 t	2 516 t
Écocentres	3 162 t	3 742 t	3 839 t	2 365 t
Autres partenaires <i>(comptoirs, pneus garages, consignes, ...)</i>	70 t	90 t	70 t	114 t
KRT	2 292 t	2 200 t	3 233 t	N.D.
Sani-Lang	2 108 t	2 661 t	2 155 t	2 320 t
Total recyclage ou valorisation	10 015 t	11 112 t	11 811 t	7 315 t

Le taux de valorisation ou de recyclage dans les écocentres est de 86 % pour l'année 2014.

b) Concours dans les écoles – Jour de la Terre 2015

La RIDT prépare une édition spéciale de L'Éco-Actu, journal participatif des initiatives en environnement au Témiscouata pour le Jour de la Terre, le 22 avril.

Un appel d'articles sera lancé aux élèves des écoles primaires du Témiscouata pour cette édition. Les classes ayant fait un projet sur le développement durable, la

gestion des déchets, l'économie d'eau potable, les énergies vertes, la consommation responsable ou toute autre initiative en environnement présente dans la classe ou l'école.

En participant, une classe a la chance de gagner une journée spéciale avec la station scientifique ASTER comprenant un atelier et la visite de l'expo, ainsi qu'un crédit de transport (valeur 500 \$) pour l'aller-retour en autobus vers l'observatoire. La classe gagnante sera déterminée par tirage au sort entre les classes participantes.

Longueur des articles : de 300 à 500 mots.

Un seul article par classe peut être soumis.

Date limite d'inscription : 17 avril 2015 à 16h00

c) **Aide-mémoire 2015-2016**

Mme Krystel Rousseau présente l'aide-mémoire de collecte de 2015-2016. Cette année, le format des aide-mémoires a été renouvelé grâce à l'aide de Marisol Dionne, graphiste. Ce nouveau format a occasionné un délai pour l'impression. Malgré cela, les aide-mémoires arriveront à temps dans le foyer et entreprises du Témiscouata.

d) **Permanence - Krystel Rousseau**

M. Maxime Groleau suggère au conseil d'administration que Krystel Rousseau, à contrat depuis 2011, devienne une employée permanente de la RIDT.

Son ancienneté, de 4 ans, serait reconnue pour la permanence qui débiterait à la fin de son contrat actuel, au début du mois de mai 2015. Son taux horaire reste le même que présentement et sera indexé conformément à l'entente salariale en vigueur.

Le nouveau profil de poste, soit conseiller en gestion environnementale et éducation relative à l'environnement, a été intégré dans l'entente de travail adoptée lors de la rencontre du 28 janvier 2015. Ce poste est à 35 heures/semaine.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Simon Potvin, d'approuver la proposition et les conditions d'emploi à titre permanent de Mme Krystel Rousseau, tel que stipulé précédemment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2015-1079**

7) **PROCHAINE RENCONTRE**

Le troisième mercredi du mois, soit le mercredi 15 avril 2015 à moins d'un avis contraire.

8) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2015-1080**